



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



⑪ Numéro de publication : **0 457 697 A1**

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt : **91420155.3**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A61J 11/00**

㉔ Date de dépôt : **15.05.91**

③① Priorité : **17.05.90 FR 9006413**

⑦② Inventeur : **Grasset, Joseph
Ecole Publique de Saint Vidal
F-43320 Loudes (FR)**

④③ Date de publication de la demande :
21.11.91 Bulletin 91/47

⑦④ Mandataire : **Monnier, Guy et al
Cabinet Monnier 150 Cours Lafayette B.P.
3058
F-69393 Lyon Cédex 03 (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

⑦① Demandeur : **Grasset, Joseph
Ecole Publique de Saint Vidal
F-43320 Loudes (FR)**

⑤④ **Tétine à clapet pour biberons d'allaitement.**

⑤⑦ Le perçage comporte une fente centrale (2-2') à l'une au moins des extrémités de laquelle est aménagée une cavité borgne (3) à profil substantiellement cylindrique dont le fond, établi à une très faible épaisseur, est découpé radialement pour délimiter des volets déformables, en permettant ainsi un fonctionnement à la manière d'un clapet propre à autoriser l'entrée de l'air dans le biberon tout en s'opposant au passage intempestif de celui-ci lors des manipulations effectuées alors que la tétine se trouve en dehors de la bouche de l'enfant.

EP 0 457 697 A1

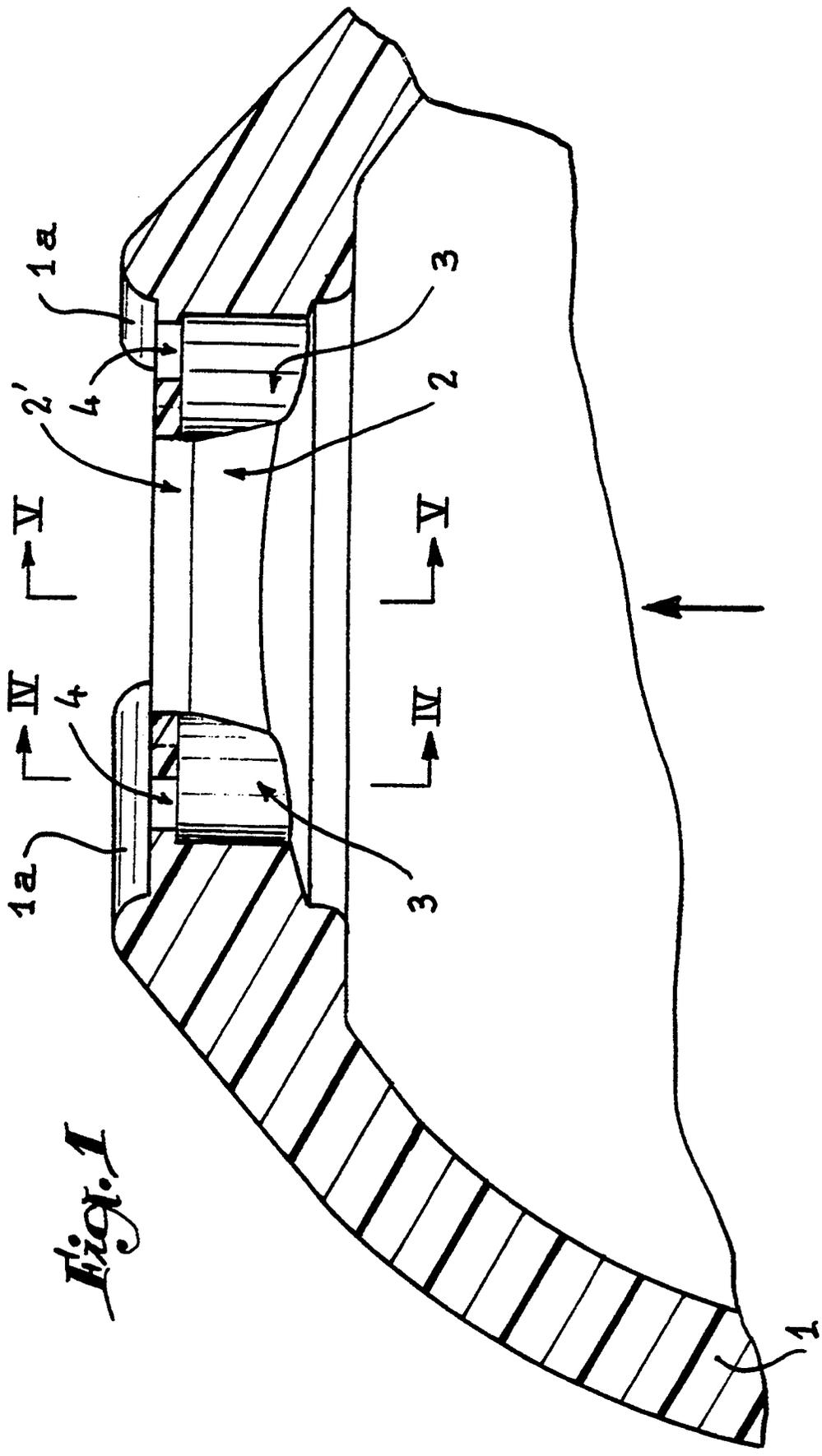


Fig. 1

La présente invention a trait aux tétines destinées à être adaptées sur l'ouverture des biberons d'allaitement.

On sait que dans leur forme classique, les tétines, réalisées en caoutchouc naturel ou synthétique, comportent, à l'opposé de leur partie ouverte agencée pour se fixer sur le col du biberon, un perçage formé par un ou plusieurs trous aptes à permettre l'écoulement de la bouillie dans la bouche de l'enfant. Il convient toutefois de souligner que bien évidemment ce perçage autorise également la fuite du liquide à l'extérieur du biberon lorsque ce dernier est manipulé alors que la tétine ne se trouve pas encore ou ne se trouve plus dans la bouche du nourrisson.

On observera par ailleurs que l'entrée de l'air à l'intérieur du biberon, entrée qui accompagne évidemment la sortie du liquide hors de celui-ci, perturbe fréquemment le fonctionnement, au point qu'il arrive souvent que la tétine se mette en dépression alors qu'elle est introduite dans la bouche de l'enfant, l'air ne parvenant pas à pénétrer à l'intérieur du biberon.

C'est à l'ensemble de ces inconvénients qu'entend remédier la présente invention, laquelle a pour objet une tétine qui tout étant susceptible d'être réalisée en une matière quelconque, naturelle ou synthétique, et tout particulièrement en silicone, est propre à donner entière satisfaction à la mère ou nourrice en évitant toute expulsion inopinée de liquide et en maîtrisant les déplacements de sens contraires de la bouillie et de l'air.

La tétine suivant l'invention est définie à la revendication.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une coupe verticale montrant, à une échelle très agrandie, l'agencement du perçage d'une tétine établie conformément à l'invention.

Fig. 2 est la vue en plan de la face terminale de la tétine qui est tournée vers l'intérieur du biberon.

Fig. 3 est une coupe de détail, réalisée transversalement par rapport à la fente centrale du perçage.

Fig. 4 est une section suivant le plan indiqué en IV-IV en fig. 1.

Fig. 5 est une coupe suivant le plan indiqué en V-V en fig. 1.

Fig. 6 reproduit fig. 3 lorsque le biberon est orienté avec la tétine tournée vers le bas.

Sur ce dessin, la référence 1 désigne la paroi qui forme l'extrémité (parfois désignée sous le nom de "téterelle") de la tétine et qui comporte le perçage destiné à permettre le passage de la bouillie liquide, lequel perçage est, à la façon usuelle, disposé à l'intérieur d'une zone délimitée par deux saillies 1a à profil en arc de cercle, opposées l'une à l'autre au niveau de la face extérieure de la paroi 1.

Conformément à l'invention, le perçage de la

tétine comporte une fente 2 (qui a été supposée à profil rectiligne afin de simplifier la représentation, mais qui est avantageusement établie à un profil brisé afin de faciliter l'écoulement des bouillies relativement épaisses), à chacune des extrémités de laquelle est aménagée une cavité cylindrique borgne 3 qui s'ouvre à l'intérieur de la tétine et dont le fond, à épaisseur très réduite, est découpé par des fentes radiales 4, au nombre de trois dans l'exemple de réalisation envisagé.

La fente centrale 2 présente une partie inférieure à profil triangulaire, qui se prolonge vers le haut par une découpe 2'. On observera par ailleurs que le fond supérieur de chaque cavité 3 se trouve disposé à une très faible distance de la face extérieure de la téterelle, de sorte que les membranes ou volets délimités par les fentes radiales 4 comportent une épaisseur très réduite.

On comprend ainsi qu'on réalise, de part et d'autre de la fente 2-2' destinée au passage normal de la bouillie de l'intérieur du biberon en direction de la bouche de l'enfant, deux ensembles aptes à se comporter à la manière de clapets, lesquels :

- s'opposent efficacement à toute expulsion intempestive du liquide lorsque le biberon est manipulé plus ou moins rudement avec la tétine tournée substantiellement vers le haut,
- autorisent, moyennant la déformation des volets illustrée en fig. 6, la pénétration de l'air dans le biberon au fur et à mesure de la vidange de celui-ci, quand ledit biberon est utilisé avec la tétine tournée plus ou moins obliquement vers le bas et introduite dans la bouche de l'enfant.

On remarquera que les cavités cylindriques 3 tiennent avantageusement lieu des trous à section circulaire ménagés aux extrémités de la fente centrale des tétines connues réalisées en silicone, ce trou ayant pour but de s'opposer à la déchirure de ladite fente centrale.

Revendications

1. Tétine pour biberon d'allaitement, caractérisée en ce que son perçage comporte une fente centrale (2-2') à l'une au moins des extrémités de laquelle est aménagée une cavité borgne (3) à profil substantiellement cylindrique dont le fond, établi à une très faible épaisseur, est découpé radialement pour délimiter des volets déformables, en permettant ainsi un fonctionnement à la manière d'un clapet propre à autoriser l'entrée de l'air dans le biberon tout en s'opposant au passage intempestif de celui-ci lors des manipulations alors que la tétine se trouve en dehors de la bouche de l'enfant.

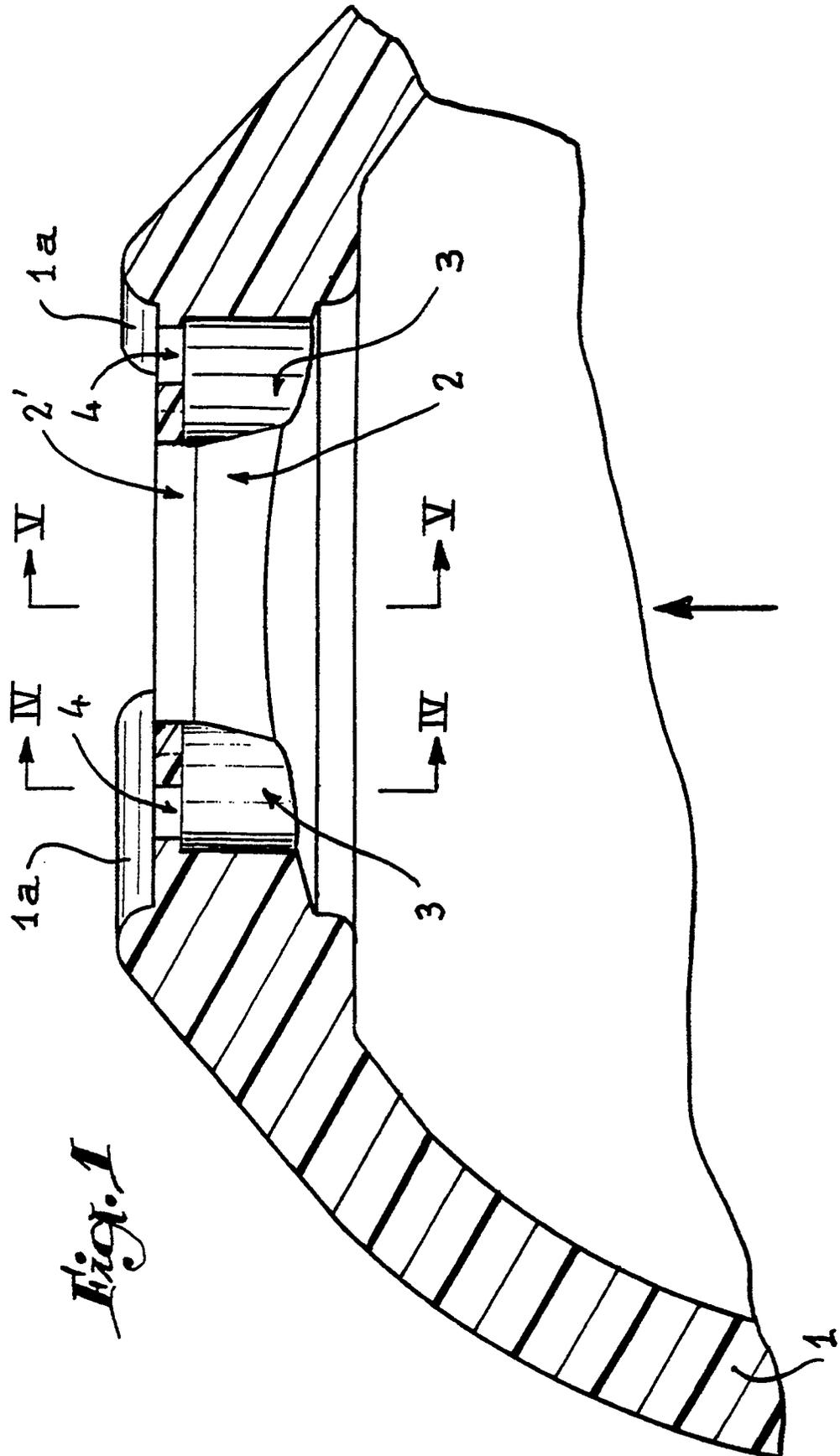


Fig. 1

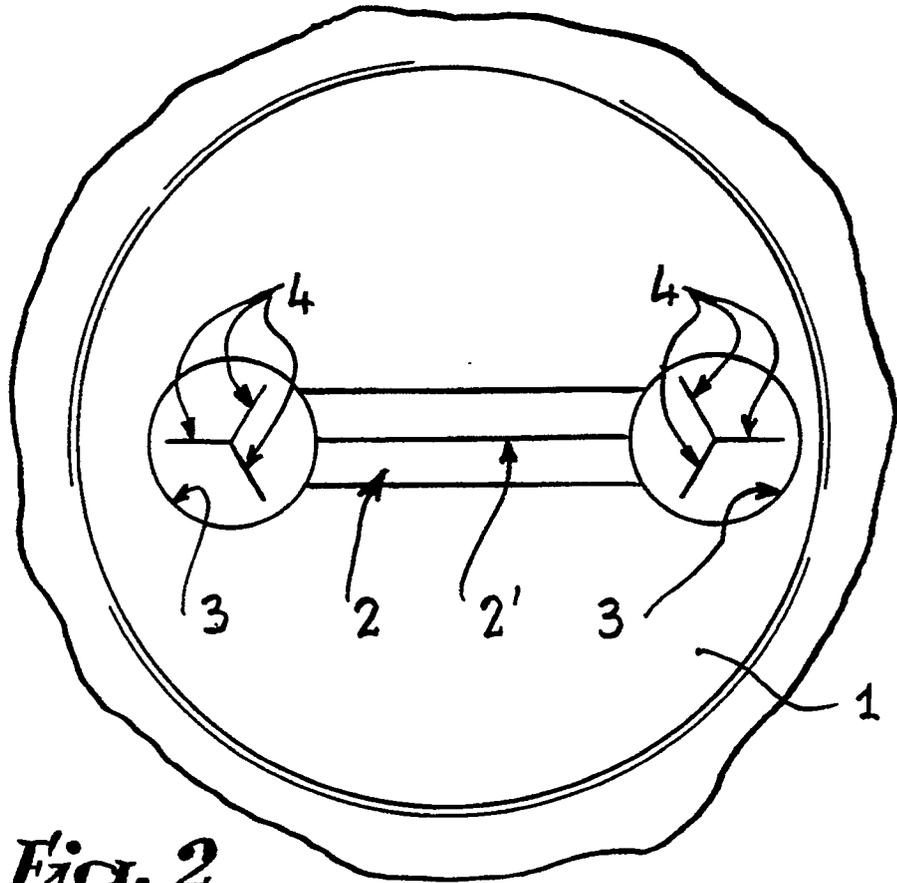


Fig. 2

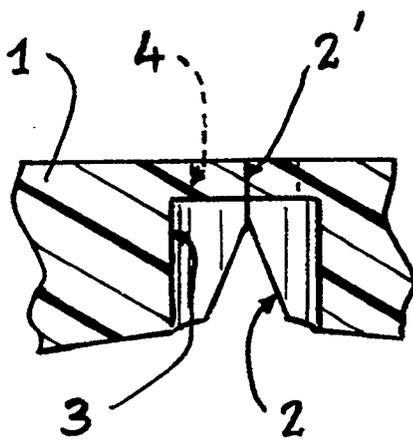


Fig. 4

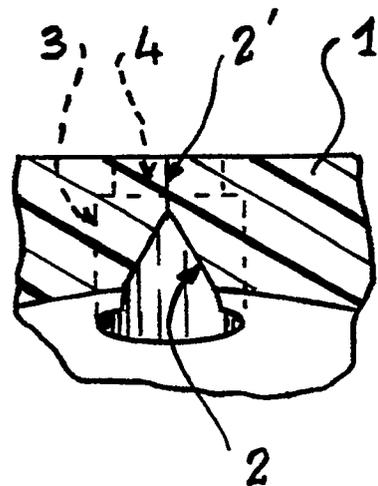


Fig. 5

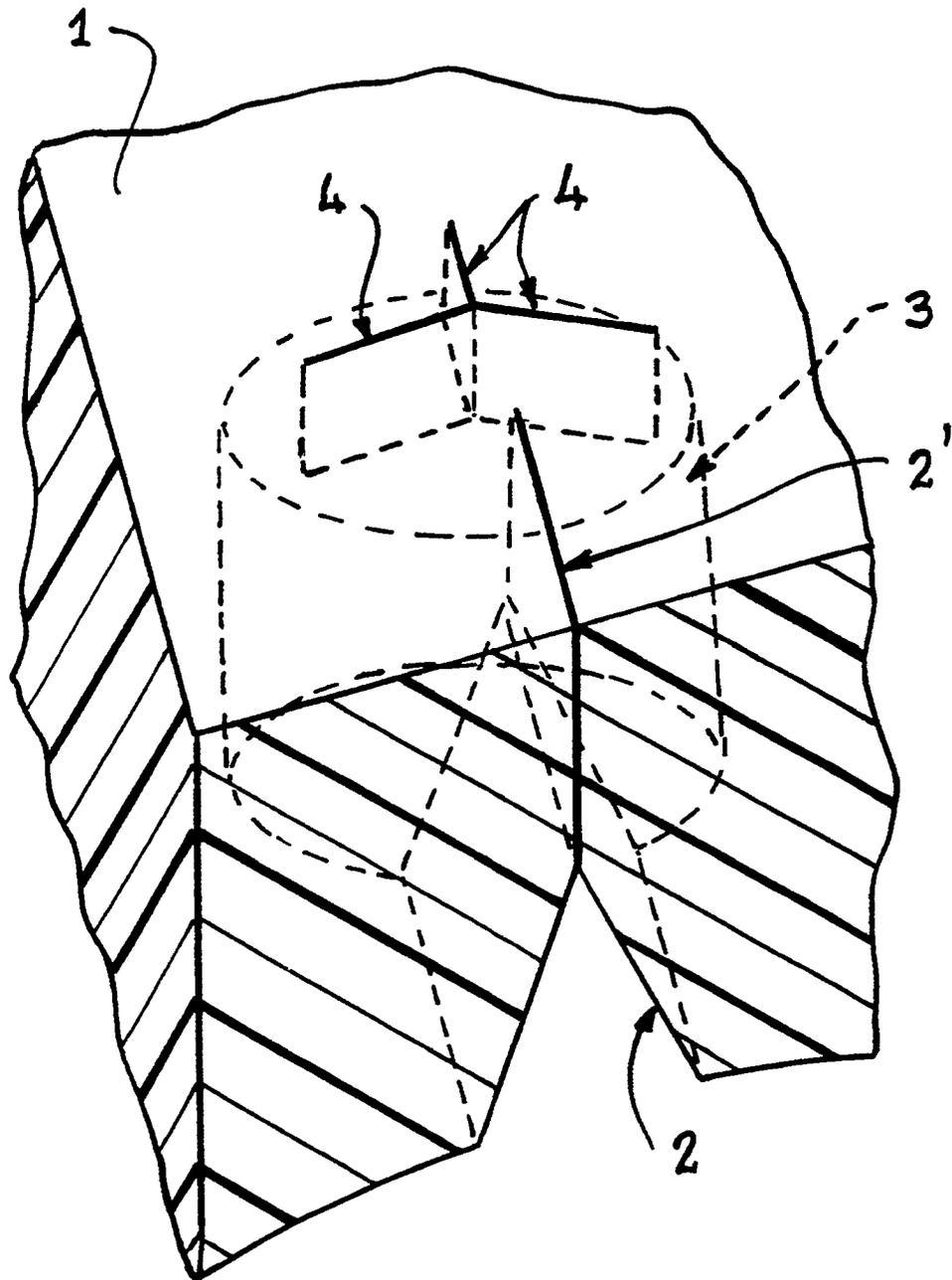
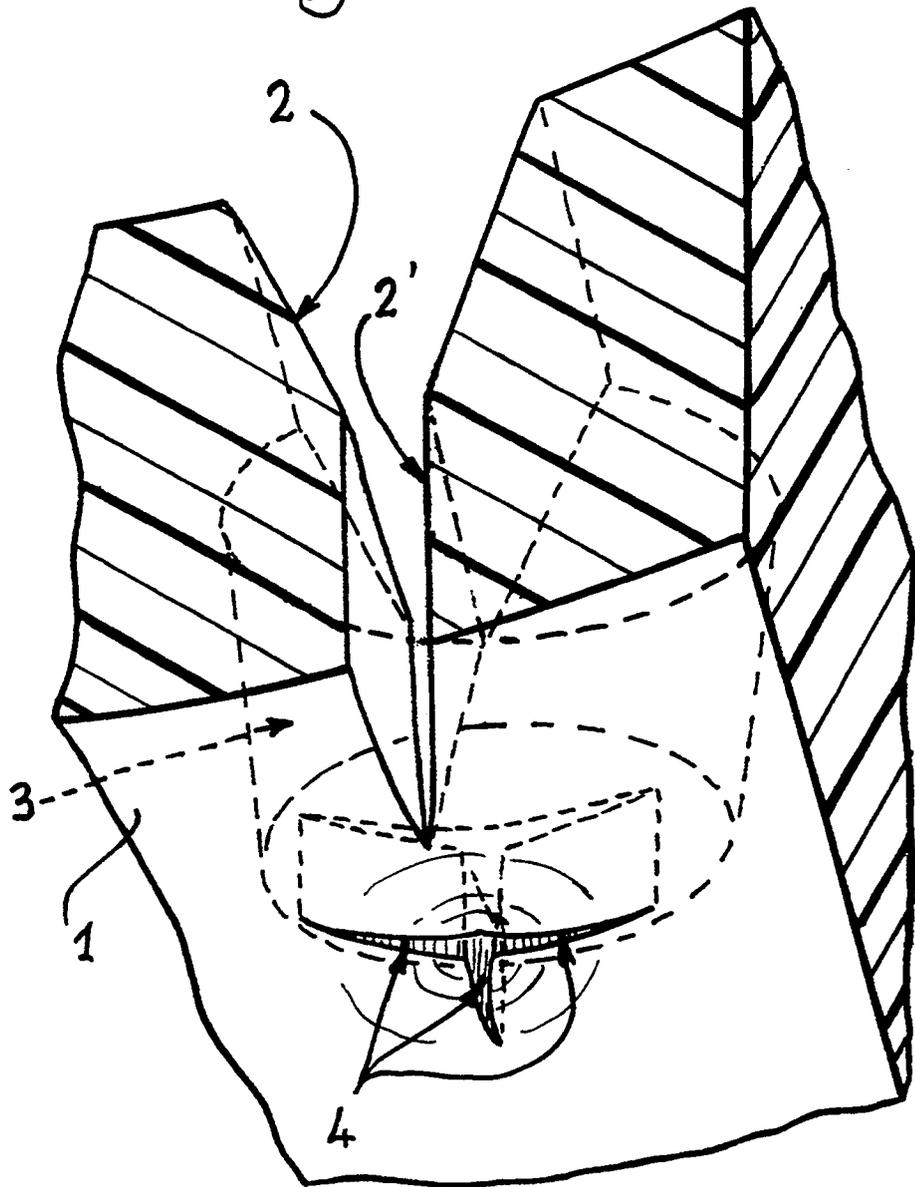


Fig. 3

Fig. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 42 0155

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	GB-A-2 215 318 (L OREAL) * page 5, ligne 21 - page 5, ligne 26; figures 3,4 *	1	A61J11/00
A	GB-A-2 167 735 (TAN) * page 2, ligne 5 - page 2, ligne 26 * * page 2, ligne 38 - page 2, ligne 49; figure 4 *	1	
A	DE-C-63 500 (FREESE) * revendication *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A61J
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 JUILLET 1991	Examinateur BAERT F. G. G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorique ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (F0402)